

## RESTAURATION SCOLAIRE 2017 - 2018 : LYCEENS 1ère inscription / réinscription

Le service de la restauration fonctionne 5 jours par semaine à partir du 4 septembre Rive droite, du 6 septembre, Rive gauche. Les lycéens y accèdent librement avec leur badge de 11h15 à 13h30 les jours qui leur conviennent.

### MODES DE PAIEMENT

Chèque bancaire libellé à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Honoré d'Estienne d'Orves (**en indiquant au dos le nom et prénom de l'élève**), carte bancaire, espèces, **paiement par internet pour ceux ayant un compte** (les nouveaux lycéens reçoivent un login et mot de passe au cours du 1<sup>er</sup> trimestre ou peuvent le demander via le site internet du lycée (rubrique restauration-hébergement) ou le lien : <http://dmiwebservices.com/index.php?etab=21>

### TARIFS : 4 € le repas . Minimum d'achat : 20 repas = 80 € ou 30 repas = 120 €

Les tarifs sont révisés chaque début d'année civile. Il relève de l'initiative de la famille de re-créditer la carte de l'élève avant que le nombre de repas ne soit nul (décompte des repas à chaque passage).

### BOURSES NATIONALES DE LYCEE

En l'absence de règlement, les repas sont déduits du montant de la bourse (pour les nouveaux élèves ce procédé ne peut se mettre en place que courant octobre, dès validation de l'octroi de la bourse par nos services : un premier paiement est donc nécessaire pour déjeuner au self dès la rentrée). Le solde restant de la bourse est viré à la famille à la fin de chaque trimestre.

### DEPART / FIN D'ETUDES : SOLDE DES REPAS - REMBOURSEMENT

**En fin d'année scolaire, le solde des repas non consommés est systématiquement reporté sur l'année scolaire suivante. Les élèves quittant l'établissement en fin d'année (notamment les élèves de terminales) peuvent, avant la fin de l'année, acheter le nombre de repas qu'ils souhaitent (par petites quantités voire à l'unité) afin de ne pas conserver de solde.**

Il est cependant possible de **se faire rembourser** les repas non consommés à condition que **la demande écrite soit formulée entre la fin d'année scolaire et avant le 31 octobre de l'année scolaire suivante**, au moyen d'un courrier signé par les parents accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

### BADGE D'ACCES AU LYCEE (Rive Droite) ET AU RESTAURANT SCOLAIRE

**L'accès au self est libre (pas de jours fixes) mais est conditionné par la présentation du badge numéroté remis lors de l'inscription : en cas d'oubli, il est possible d'imprimer un ticket aux bornes tactiles, dans la limite de 15 tickets par trimestre (avec les login et mot de passe donnés en début d'année ou obtenus via internet - cf. modes de paiement-).** Ce badge est valable durant toute la scolarité jusqu'à la terminale et au delà. **En cas de perte ou de détérioration, l'élève doit procéder à son remplacement** (prix actuel, étui inclus, 5.70€, révisable chaque année). Il est conseillé de **personnaliser ce badge**. Le nombre de repas restants s'affiche à chaque utilisation (cas particulier des repas des élèves prélevés sur la bourse : renseignements auprès de l'intendance).

**Le badge sert également d'accès à la Rive Droite du lycée (où se situe la cafétéria) par le portillon.**

L'INTENDANT  
M. PALMARO

LE PROVISEUR  
S. DEVIN

**RESTAURATION SCOLAIRE 2017- 2018 : LYCEENS**

INSCRIPTION     REINSCRIPTION

NOM DE L'ELEVE : ..... PRENOM : .....  
(écrire en majuscules) (écrire en majuscules)

**Classe 2017-2018** :  Rive Droite\*     Rive Gauche\*    **Redoublement** :  OUI     NON

2<sup>nde</sup>     1<sup>ère</sup>     Term

2<sup>nde</sup> pro     1<sup>ère</sup> pro     Term pro

IFSI (prépa concours)

**Etablissement fréquenté en 2016-17 (si différent) : Nom, ville, pays :**

**RESPONSABLES LEGAUX DE L'ELEVE**

M/Mme ..... Qualité : père/mère/tuteur/autre

M/Mme ..... Qualité : père/mère/tuteur/autre

**BOURSE**

L'élève était boursier en 2016-17 ou une demande de bourse a été faite pour cette année :  OUI     NON

Si OUI, joindre obligatoirement un RIB (le RIB est à remettre chaque année)

**REGLEMENTS**

**Pour les nouveaux élèves (concerne également les boursiers) :**

Je règle :  80 € (20 repas)     120 € (30 repas)     par chèque (l'encaissement se fera après la rentrée effective - ordre : agent comptable du LGT H. d'Estienne d'Orves). Pour les autres modalités de paiement s'adresser au bureau de l'intendance :  espèces     CB

**Pour les élèves se réinscrivant au self :**

Solde de repas reporté suffisant ( au moins 10 repas restants soit 40€)

Je règle :  80 € (20 repas)     120 € (30 repas)     par virement sur le site internet à partir du 20 août (pour les élèves ayant leur login et mot de passe).  par chèque (l'encaissement se fera après la rentrée effective - ordre : agent comptable du LGT H. d'Estienne d'Orves). Pour les autres modalités de paiement s'adresser au bureau de l'intendance :  espèces     CB

Je souhaite que les repas soient prélevés directement de la bourse (ne concerne que les élèves du lycée déjà boursiers l'an dernier et qui ne sont ni redoublants ni réorientés).

Fait à ..... Le .....

**Signature du ou des responsables légaux  
(vaut acceptation des conditions de la page 1)**

**NE PAS AGRAFER LE CHEQUE ET ECRIRE AU DOS DU CHEQUE LE NOM ET LE PRENOM DE L'ELEVE. JOINDRE OBLIGATOIREMENT UN RIB (pour les boursiers ou futurs boursiers)**

\* **Rive Droite** : classes situées côté Honoré d'Estienne d'Orves

\* **Rive Gauche** : classes situées côté ex-lycée Beau Site